



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4545

Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de l'OV à Lyon du 19 au 21 avril 2019

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMIN, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4545 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LES REBELYONS POUR
L'ORGANISATION DU TOURNOI DE L'OV'A'LYON DU 19
AU 21 AVRIL 2019 (DIRECTION DES SPORTS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en juillet 2007, l'association Les Rebelyons, domiciliée au Centre LGBTI rue des Capucins à Lyon 1^{er}, a pour objet de développer la pratique amateur du rugby à XV et à VII dans le respect des règles fédérales, tout en favorisant l'intégration des gays, lesbiennes, transsexuels et transgenres.

Du 19 au 21 avril 2019, elle organisera la 10^e édition de l'OV'à'Lyon, sur les terrains du campus de la Doua. Ce tournoi de rugby loisir rassemblera entre douze et quatorze équipes internationales de douze joueurs pour des phases de jeu à 7, soit environ 160 joueurs.

Cette année, Les Rebelyons ont invité plusieurs équipes européennes (belges, allemandes, anglaises, irlandaises, espagnoles, italiennes) en vue de leur candidature à l'Union Cup 2021. Organisé depuis 2005, ce tournoi européen de rugby loisir gay sera accueilli en juin 2019 par Dublin. Madrid avait accueilli la compétition en 2017 et Bruxelles en 2015.

L'association profitera d'OV'à'Lyon pour mener notamment des actions de prévention contre les comportements à risque pour la santé.

Pour mémoire, l'association Les Rebelyons a perçu une subvention de 3 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de la 9^e édition du tournoi de l'OV'à'Lyon, par délibération 2018/3761 du Conseil municipal du 26 mars 2018.

Par ailleurs, elle ne perçoit pas de subvention annuelle de fonctionnement de la part de la Ville de Lyon.

Le budget prévisionnel de la 10^e édition d'OV'à'Lyon s'élève à 10 400 €.

L'association a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière de 3 000 €.

Il est proposé qu'une subvention de 3 000 € lui soit allouée.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018/3761 du 26 mars 2018 ;

Vu l'avis du Conseil **du 1^{er} arrondissement** ;

Oùï l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 3 000 € est allouée à l'association Les Rebelyons pour l'organisation de la 10^{ème} édition du tournoi de l'OV à Lyon, du 19 au 21 avril 2019.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPAMANI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT